



**DELIBERATION**  
**N°2016-37 du 10 mai 2016**

**OBJET - REGIE DE RECETTES DE LA RESIDENCE  
DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS : ABANDON  
PARTIEL DE CREANCE**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 10 mai 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 mai 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 de la délibération n°2016-34 à la délibération n°2016-38 incluse  
30 à partir de la délibération n°2016-39

Nombre de pouvoirs : 13

*Mme Anne Marie PEYTHIEU est nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2016-39 incluse) Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GLUGLIEMMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

**Avaient donné pouvoir :**

- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- M. Eric PEYTHIEU à M. Bruno MONIER
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
- M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
- M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
- M. Bruno DAVANTURE à Mme Marie MARCHELLO
- M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
- Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
- M. Jean Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI
- M. Jean Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ
- M. Olivier FONS à Mme Anne Marie FORGEOUX
- Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA
- Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE

**Vu l'arrêté du Président n°2012/RS/017 du 27 juin 2012 modifié instituant une régie de recettes pour la résidence des travailleurs saisonniers ;**

**Vu l'arrêté du Président n°2012/RS/018 du 27 juin 2012 désignant Mme Laurette Eymard en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes pour la résidence des travailleurs saisonniers ;**

**Considérant** que le 15 décembre 2015, un vol a été commis à la résidence des travailleurs saisonniers : 1 780 € ont été dérobés en numéraire et 7 842.52 € en chèques ;

**Considérant** que le régisseur a engagé des démarches pour recouvrer la somme volée en chèques auprès des émetteurs ;

**Considérant** par ailleurs que la somme de 900 € en espèces a été retrouvée dans un appartement ;

**Vu** l'avis de la commission « administration générale et finances » du 25 avril 2016 ;

**Vu** l'avis du bureau du 9 mai 2016 ;

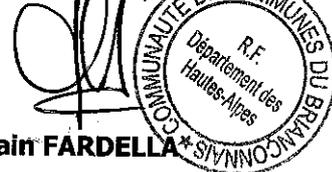
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- **Décide** de ne pas engager la responsabilité pécuniaire et personnelle du régisseur titulaire dans le recouvrement des sommes volées ;
- **Affecte** la somme de 900 € retrouvée dans un appartement au remboursement partiel de la somme manquante en numéraire ;
- **Abandonne** partiellement sa créance à hauteur de 880 € et d'inscrire cette somme en admission en non-valeur ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA**

Date affichage : 13 MAI 2016